



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 24 JUIN 2020**

M. le Président, François VAUTIER, ouvre la première séance de l'année à 19h30. La pandémie de Covid-19 a obligé le Conseil fédéral à déclarer le 16 mars la situation extraordinaire, empêchant la tenue de la séance du 2 avril 2020. Il salue chacun et rappelle les mesures de précaution sanitaire, soit le respect des deux mètres de distance entre chacun, la présence de gel hydroalcoolique à l'entrée et le circuit unidirectionnel dans la salle. Pour la préparation de celle-ci, il remercie le personnel communal.

Il rappelle que plusieurs événements concernant Trélex se sont produits depuis la dernière séance en décembre 2019 au Parlement : démission du syndic, élection complémentaire à la Municipalité, reportée puis tenue ce 21 juin, élection à la Municipalité de la conseillère Mme Evelina GIROD.

Le Président lit deux lettres de démission. La première, de M. Yves RAVENEL, est adressée au Conseil et à son président. La deuxième est de M. Jean-Charles SAILLAND, qui ne peut plus siéger au Conseil depuis son déménagement hors de la commune.

L'ordre du jour est modifié avec la réception d'une motion et d'une proposition, qui seront traitées après les préavis. Étant donné l'ordre du jour chargé, le point 19 « Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales » est reporté à la prochaine séance.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques sur ces changements, ce qui n'est pas le cas. L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Assermentation d'un nouveau conseiller – 2. Appel – 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2019 – 4. Communication(s) du Président – 5. Communication(s) de la Municipalité – 6. Élection de deux membres pour la Commission Eaux-Égouts – 7. Élection d'un représentant du Conseil auprès de la Commission du Feu – 8. Élection d'un représentant du Conseil auprès du Conseil intercommunal SDIS Nyon-Dôle – 9. Élection d'un représentant suppléant du Conseil auprès de Région de Nyon – 10. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau – 11. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion – 12. Renouvellement ou prolongation de la Commission des finances – 13. **Préavis n° 1/2020** Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 représentant 1 point d'impôt (valeur 2018 : CHF 151'000.-), soit un investissement estimé de CHF 755'000.- sur 5 ans – 14. **Préavis n° 2/2020** Modification de limite territoriale entre les communes de Trélex et Grens au lieu-dit Les Migerendes – 15. **Préavis n° 3/2020** Concernant le rapport sur les comptes 2019 de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour la même année – 16. Motion de M. Stephan WENGER – 17. Proposition de M. WENGER – 18. Mention des préavis à venir – 19. Propositions individuelles et divers – 20. Assermentation de la nouvelle Municipale suite à l'élection complémentaire du 21 juin

1. Assermentation d'un nouveau conseiller

M. Jean-Robert AEBI remplace M. Patrick HAUSER, démissionnaire au 31 décembre 2019. L'assemblée applaudit le nouveau conseiller, qui a déjà siégé au Conseil dans le passé. Il n'y a plus de suppléant en réserve pour cette législature.

2. Appel

36 conseillers présents, 3 conseillers excusés et 4 conseillers absents. Ces chiffres sont par la suite modifiés avec l'arrivée d'une conseillère à 19h45 et d'un conseiller à 20h00.

Dès lors, 38 conseillers sont présents et 2 absents (3 excusés).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2019

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. Roman DAEPPEN félicite le Bureau pour son fonctionnement en 2020 ainsi que la secrétaire pour la qualité de sa rédaction du procès-verbal.

Il demande que deux précisions soient apportées. Au Municipal des finances, il demande de spécifier si la durée d'amortissement dans le cas de l'achat d'un véhicule sera bien de 5 ans (page 3), ce qui lui est confirmé. En haut de la page 5, ligne 1, il faut lire Ferme Galé et non Maison Paul. En revanche, le commentaire de Mme BERNEY concerne la Maison Paul. Le Président confirme que le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Par ailleurs, M. DAEPPEN émet les commentaires suivants :

- Sous préavis n° 4/2019, Demande de crédit pour le réaménagement de la station de pompage des Migerendes, il souhaite que la Commission des finances reçoive une copie de l'avenant au contrat passé entre St-Cergue et Trélex (cf. page 2). Monsieur MARZER, Municipal en charge du dossier, lui répond favorablement ;
- Il demande s'il est possible de recevoir le procès-verbal plus rapidement après la séance (celui-ci a été finalisé le 9 janvier) pour faciliter le traitement des dossiers. Le Président lui répond que le Bureau examinera sa requête ;
- Il remarque deux erreurs de plume dans le Rapport de Gestion 2019 : en page 19, le nombre de photocopies/impressions est identique à celui de 2018. La Municipalité corrigera ce nombre en octobre. En page 33, dernière ligne, au lieu du préavis 3/2019, il faudrait lire préavis 3/2020.

M. Marcello ALLECA remarque que, en page 4, la Commission de gestion n'est pas concernée par cette rubrique, il faut en supprimer la mention. La modification sera apportée.

En l'absence d'autre remarque, le Président procède au vote. Le procès-verbal est approuvé par une large majorité de 33 oui et 3 abstentions. Le Président remercie la secrétaire du Conseil pour la qualité de son travail.

4. Communication(s) du Président

Le Président communique 5 points au Conseil :

- Il tient à remercier M. Yves RAVENEL, ancien Syndic, et rappelle son parcours de plus de 30 ans pour le bien de la commune, d'abord au sein du Conseil de 1989 à 2004, puis à la Municipalité dès 2004 et Syndic de juillet 2016 à janvier 2020. M. RAVENEL a donné beaucoup de son temps et de ses loisirs, notamment pour la construction du bâtiment de l'enfance et l'accueil de jour, inauguré en 2014, la rénovation du bâtiment de l'administration communale et la création de 2 appartements, et enfin le gros chantier de l'Auberge, inaugurée en 2018. Au nom du Conseil communal de Trélex, le Président le remercie chaleureusement pour tout le travail accompli pour la commune et rappelle son grand engagement allié à un solide bon sens terrien. Il formule à son égard ses meilleurs vœux pour lui et ses proches.

- Pour leur engagement ces 6 derniers mois, il remercie vivement le Vice-Syndic, la Municipalité, le Greffe et le personnel communal. La démission du syndic, l'organisation du travail et le fonctionnement administratif durant la pandémie ont exigé et reçu un engagement fort de chacun. Une organisation nouvelle a été réalisée avec efficacité.
- Avec l'élection de Mme Evelina GIROD, la Municipalité s'organisera dès sa séance du 28 juin. Concernant la syndication, le dépôt des listes pour les membres de la Municipalité est ouvert jusqu'au 27 juillet. Si un seul candidat se présente, l'élection est tacite. Dans le cas contraire, un premier tour serait fixé au 23 août, un éventuel deuxième au 13 septembre. Ainsi, la nouvelle syndication sera en place soit début août soit mi-septembre.
- En mars 2021, se tiendront les élections communales : la Municipalité avec 5 municipaux et le Conseil avec 45 conseillers et 11 suppléants. Espérant que la plupart se représentera, Monsieur VAUTIER engage chacun à en parler autour de soi. Une séance d'information sur l'organisation de la commune et les différentes fonctions sera organisée à la fin 2020 ou début 2021.
- La collecte en fin de séance du 6 décembre a rapporté la somme de CHF 300.- en faveur de l'association *Sapin solidaire*, qui a beaucoup apprécié ce don. Le Président remercie le Conseil.

5. Communication(s) de la Municipalité

M. le Président donne la parole à M. le Vice-Syndic, Cédric MARZER.

Suivant la chronologie des événements, M. MARZER mentionne une fuite d'eau le jour de Noël en plein village exigeant l'intervention du fontainier Claude RAVENEL.

Il rend hommage à l'ex-Syndic M. Yves RAVENEL, dont il regrette le départ. Il rappelle son engagement sans faille durant de longues années pour le bien de la commune et du canton, rappelant les réalisations les plus marquantes pour le bien commun. Il souhaite que tous les gardent en mémoire. Il souligne que ses collègues et le personnel communal l'appréciaient et le regrettent.

Le changement des pompes des Migerendes constituait un projet important à concrétiser en hiver. Les travaux se sont déroulés sans encombre, avec quelques adaptations du calendrier d'intervention des entreprises durant la situation pandémique. La station de pompage neuve est désormais réalisée et fonctionne bien. Il remercie les entreprises qui ont œuvré à ce chantier.

Le Vice-Syndic revient sur les mesures édictées durant la période du Covid-19 par la Confédération et le Canton. Relayées par la Préfecture, il a incombé à la Municipalité la tâche de les mettre en œuvre dans la commune. Il a également fallu mettre en place un plan des activités par ordre de priorité, ainsi qu'un mode de fonctionnement de l'administration communale durant les 3 mois de semi-confinement. Chacune des employées du Greffe a déployé des efforts importants pour s'adapter, notamment par le télétravail, pour que les tâches usuelles et la coordination soient accomplies sans discontinuité. Il salue le sérieux et l'engagement du personnel communal. La Municipalité a adopté dès le début de la crise le système de vidéo-conférence pour assurer ses séances à la fréquence habituelle. Un serveur à distance a permis l'accès aux documents depuis la maison. Les personnes âgées ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été contactées individuellement par Mme VOGEL. Les mesures prises au plan fédéral ont été communiquées à travers la publication de trois « Tout-ménage » et ont été correctement respectées dans la commune. La police n'a dû intervenir qu'à une seule reprise. Il conclut que la Municipalité n'a pas rencontré d'obstacle insurmontable durant cette crise et qu'aucun employé communal n'a été malade du Covid-19.

À la suite des récentes élections, la Municipalité est heureuse d'accueillir Mme Evelina GIROD en son sein et de profiter de ses compétences.

La fête du 1^{er} Août devra probablement être annulée pour respecter l'interdiction fédérale en vigueur des rassemblements de plus de 300 personnes. La décision formelle n'a pas encore été prise. Les célébrations en l'honneur de M. Michel MAYOR seront repoussées à une date ultérieure.

Le site internet de la Commune a été modifié pour être mieux compatible avec téléphones portables et tablettes.

Enfin, il dresse un bilan personnel de ces 6 mois en tant que Vice-Syndic et remercie ses collègues, le Président du Conseil et tous les employés pour le soutien efficace qu'ils lui ont apporté. Il a expérimenté fortement le système de milice qui régit l'engagement au sein de la Municipalité. L'assemblée l'applaudit.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre HOFMANN. Depuis presque 20 ans au sein de la Municipalité, le Municipal a été 4 fois Vice-Syndic et l'est à nouveau dès fin juin 2020.

Monsieur HOFMANN donne suite à la Motion CUVIT, déposée le 6 décembre 2019, chargeant la Municipalité de présenter une étude pour la construction d'un refuge forestier au lieu-dit Bois de Ban dans le cadre du réaménagement futur de la gravière. Consultée par la Municipalité, la Préfecture indique qu'il s'agit d'un postulat. Il en découle que la Municipalité n'est pas obligée mais invitée à réaliser une réflexion. Le réaménagement, soit la remise en état de la gravière du Bois de Ban doit être conforme au dossier d'enquête, fixé au 30 septembre 2023. Les aménagements environnementaux s'ajouteront au reboisement du site avec des espèces pionnières. La zone devra être aménagée avec des micro-mares pour la faune et la flore des zones humides et des actions en faveur d'espèces ornithologiques, comme le pic mar. Elle est classée à l'inventaire national des sites de reproduction des batraciens et il est d'importance nationale. Avec ces éléments, la Municipalité n'estime pas judicieux de demander une autorisation spéciale d'implanter un refuge forestier en ce lieu. Par ailleurs, le plan directeur de novembre 2004 stipule le développement d'une place de pique-nique au Bois de Ban et la création d'un refuge forestier au lieu-dit Bois de Dame. Elle s'est penchée sur ce dernier point mais ne l'a pas non plus estimé judicieux : le lieu est éloigné du centre du village, rendant la surveillance coûteuse. Elle poursuit sa réflexion sur un endroit adéquat.

L'extraction de gravier depuis le début de l'année a été inférieure à ce qui avait été budgété et la situation pour 2020 s'annonce difficile, avec la crise résultant de la pandémie. Une séance pour faire le point est prévue en septembre.

Les travaux de remise en état de l'aire forestière de l'ancienne décharge sont terminés et le pourtour du hangar fait l'objet d'une prochaine rencontre avec un représentant la Ville de Nyon, dans le cadre de la convention existante. La Municipalité prépare une mise à l'enquête à soumettre au service des forêts du canton pour légaliser la conservation du bâtiment et son pourtour. Il est prévu de mettre ce bâtiment forestier à disposition de l'ACP, du triage de la Dôle ou du groupement de la Colline.

Le dossier de l'ancien site Borgognon évolue peu et la responsable du service juridique du département du territoire (SDT) estime le cas particulièrement délicat voire dans l'impasse. La décision de 2018 n'est toujours pas exécutée du fait de la procédure en cours devant le tribunal des baux. Le propriétaire du site estime qu'il ne peut pas exécuter la décision à cause du bail. Pour rappel, il avait loué la parcelle à un tiers, non habilité à y exercer mais refusant de quitter les lieux. Le service cantonal examine actuellement la possibilité d'une décision d'expulsion à l'encontre du locataire.

Concernant les alpages, tout se déroule normalement.

Pour avancer dans le dossier de la création d'un groupement forestier, M. HOFMANN avait organisé en février une réunion des triages 121 et 122, puis tous les triages ensemble pour discuter d'une union éventuelle. Il regrette que des différends rendent impossible la formation d'un seul groupement forestier uni. La présidente du groupement de la Colline vient de lui adresser une proposition chiffrée, que la Municipalité va examiner. Le but pour Trélex est d'adhérer à l'un des groupements au 1^{er} janvier 2021.

Le Parc Jura Vaudois travaille à la révision de sa charte, valable dès 2023. Il s'agit d'une convention pour 10 ans entre le Parc, les Communes et la Confédération, qui devra spécifier la part de la Confédération et les moyens qu'elle alloue au développement du Parc. Le Conseil sera amené à se prononcer fin 2021.

M. HOFMANN souligne la situation difficile dans les forêts à propos du résineux bostryché en manque de débouché. Les coupes durant l'hiver ont été supprimées puis ont dû être suspendues à cause de la surabondance de bois résineux, provoquant un problème d'approvisionnement pour l'ACP.

Le Président passe la parole à la Municipale Mme Evelyne VOGEL.

Mme VOGEL explique que, durant le semi-confinement, elle a contacté chacun des 200 Trélesiens de plus de 65 ans pour connaître leur situation et s'assurer qu'ils reçoivent de l'aide. Au nom de la Municipalité, elle remercie les 34 personnes volontaires, dont des conseillers communaux, qui ont aidé les 15 personnes les plus affectées.

Le Président passe la parole au Municipal M. Philippe DEPIERRE, qui rappelle que les écoles ont fermé du 16 mars au 10 mai, avec une reprise progressive des cours ensuite. Un gros travail a été effectué pour mettre en place le respect des normes sanitaires dans tous les aspects de la vie scolaire, notamment au début du déconfinement : deux services à la cantine, organisation des classes un jour sur deux et de l'accueil pour ceux qui n'ont pas cours. M. DEPIERRE remercie les concierges, les employés communaux, la direction de l'AISGE et de l'accueil de jour, et les municipaux des écoles des communes. Chaque phase de déconfinement a été organisée par vidéo-conférences et sur place durant le weekend. L'approvisionnement par les communes et l'État de Vaud, sans compter la débrouillardise, ont permis de pallier les manques en gel hydroalcoolique, masques, désinfectant, poubelles, vitres en plexiglas.

Par décision du RAT, l'accueil de jour a été fermé durant la période de semi-confinement et a rouvert progressivement dès le 11 mai. Les mamans de jour ont accueilli les enfants dont les parents ne pouvaient télétravailler. Sur le plan des salaires, il faudra compter avec les coûts supplémentaires, pas encore chiffrés, engendrés par les 43 postes mis en réduction d'horaire de travail (70 EPT). Le Canton a refusé la demande d'allocation pour perte de gain, non valable dans le cas d'associations de communes.

Fermée du 16 mars au 8 juin pour respecter les mesures de la Confédération, l'auberge n'a touché aucun revenu et ses employés ont dû réduire leur horaire de travail. À l'heure actuelle, les aubergistes, en tant qu'indépendants, ne peuvent solliciter les APG. Pour les loyers, le Canton a proposé aux propriétaires de les réduire de moitié, une moitié assumée à charge égale par Canton et propriétaires. Le propriétaire de l'auberge étant la commune, nous n'avons pas droit à l'aide de l'État. La Municipalité a donc décidé de renoncer à 3 mois de loyer. La situation sera réévaluée mois par mois en fonction de la reprise d'activité.

La Municipalité a reçu un projet culturel de Mme Rodin pour mettre en valeur la Maison Paul, pour lequel elle est favorable. Ce projet est actuellement soumis aux incertitudes économiques.

L'analyse complète de la situation de la Tour de l'Horloge est terminée. Envoyé au service des Monuments historiques, un rapport fait état des contraintes : pierres naturelles, fenêtres en bois qui seraient d'origine, vitres, obligation de rénover à l'identique, mise en valeur par un éclairage adapté. Une réunion sur place aura lieu avec le service des Monuments historiques.

Le Président remercie pour toutes ces interventions et ouvre la discussion.

M. Christophe GRAF émet le souhait que la Municipalité réfléchisse à la manière d'impliquer les jeunes de la commune pour aider les plus fragiles, en cas de nouvelle vague épidémique. Au-delà des mesures de protection, il pense que cela permettrait de les occuper tout en rendant service.

Mme VOGEL le remercie de la suggestion et en prend bonne note, tout en espérant vivement que l'on n'aura pas à faire face à une nouvelle vague de la maladie.

Concernant le groupement forestier, M. DAEPEN remercie la Municipalité d'avoir entendu la réticence et les propositions des commissions de sylviculture et des finances. Il l'encourage à persévérer.

M. Philippe AEBI exprime son mécontentement sur le problème avec le locataire de l'ancienne gravière du site de La Coque qu'il perçoit comme un « deux poids - deux mesures ». Il estime que la sanction devrait être directe à ce qu'il qualifie de tricherie.

M. le Président demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole, ce qui n'est pas le cas.

6. Élection de deux membres pour la Commission Eaux-Égouts

En remplacement de Messieurs HAUSER et SAILLAND, sont élus : Mme Barbara HENRY et M. Jean-Robert AEBI. Ils sont applaudis.

7. Élection d'un représentant du Conseil auprès de la Commission du Feu

Pour les points 7 et 8, il est d'usage que la représentation soit effectuée par la même personne. Le Président donne la parole à Mme VOGEL qui explique le rôle de ce représentant : la première instance gère les communes de Genolier, Givrins et Trélex et existe depuis 2015. La délégation, active durant une législature, est formée de deux membres de la Municipalité, un membre de chaque Conseil communal, le chef de site et le fourrier. Elle n'a pas de pouvoir décisionnel sur l'organisation ou la gestion du SDIS Nyon-Dôle. La commission se réunit deux fois par an, en mars et novembre.

Le SDIS a été créé en 2013, regroupe 18 communes et se réunit deux fois par an en assemblée générale à Nyon (une pour les comptes, l'autre pour le budget). Elle tient à disposition le rapport d'activité.

Se présente M. Philippe AEBI. En l'absence d'autre candidat, il est élu par acclamation.

8. Élection d'un représentant du Conseil auprès du Conseil intercommunal SDIS Nyon-Dôle

Se présente également M. Philippe AEBI, élu par acclamation.

9. Élection d'un représentant suppléant du Conseil auprès de Région de Nyon

Le représentant actuel est M. François VAUTIER. En remplacement de M. SAILLAND démissionnaire, qui était suppléant, se présente M. Jean-Marie AUBERT, seul candidat. Il est élu par acclamation.

10. Renouvellement ou prolongation du mandat des membres du bureau

M. le Président rappelle la composition actuelle et passe la parole au 1^{er} vice-président, M. Christophe HABISREUTINGER. Celui-ci annonce la volonté de M. François VAUTIER de poursuivre une année à la fonction de président. Il demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas et M. VAUTIER est reconduit dans sa fonction. Vivement applaudi, il remercie pour la confiance.

Pour la fonction de 1^{er} vice-président, le Président annonce que M. Christophe HABISREUTINGER est d'accord de se représenter et demande si une autre personne est intéressée. Cela n'étant pas le cas, M. HABISREUTINGER est reconduit sous les applaudissements.

Pour la fonction de 2^{ème} vice-président, le Président demande à M. Albert BOLAY s'il souhaite se représenter, ce qui est le cas. Personne n'étant intéressé, M. BOLAY est reconduit et applaudi.

Pour les fonctions de scrutateurs et de suppléants, il est d'usage d'opérer un tournus dans l'équipe. En l'absence d'autres candidats, sont élus scrutateurs Messieurs Bastien MORAX et Philippe MEIER, et comme suppléants, Mme Karin VITALE et M. Olivier MONTAGUTI. Ils sont tous applaudis.

11. Renouvellement ou prolongation de la Commission de gestion

Élue municipale, Mme Evelina GIROD siégeait dans cette commission. Mme Corinne CHATELAIN se présente. En l'absence d'autre candidature, elle est élue sous les applaudissements.

12. Renouveau ou prolongation de la Commission des finances

Le Président passe la parole au président de la Commission, M. Roman DAEPPEN. Celui-ci fait part de son intérêt à poursuivre. Il demande confirmation de l'obligation qu'un membre de la Commission doit sortir. Le Président lui confirme que c'est bien le cas et M. Dominique AUBERT se retire. Se porte candidat Monsieur Olivier DE LORIOU, qui est nommé par acclamation.

13. Préavis n° 1/2020 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 représentant 1 point d'impôt (valeur 2018 : CHF 151'000.-), soit un investissement estimé de CHF 755'000.- sur 5 ans

Le Président donne la parole à la Municipale Mme Evelyne VOGEL.

En préambule, la Municipale informe le Conseil que, à la demande de Région de Nyon (postérieure à l'envoi de la convocation), ce préavis est amendé quant au financement par cercles d'intérêt (page 3) : n'est à retenir que le premier des trois critères de financement. La forme complète est donc :

- « Le cercle porteur A est directement responsable du projet. Il en assume les coûts de fonctionnement. Les critères minimaux pour constituer un cercle porteur A sont :
- Être une des communes sur lesquelles le projet est réalisé et être adhérente au DISREN. »

Mme VOGEL indique que les présidents des commissions du DISREN et des finances ont été avertis. M. VAUTIER complète : le Conseil est amené à voter sur l'amendement puis sur le préavis.

Concernant le processus DISREN, Mme VOGEL précise que des améliorations sont ajoutées par rapport au préavis accepté en 2016 : la création d'un cercle porteur B, le cercle solidaire devient « le cercle solidaire bénéficiaire » formé de communes DISREN non porteuses du projet, la possibilité de créer un sous-groupe au cercle solidaire bénéficiaire, l'institution d'une commission permanente chargée de statuer sur la conformité des projets aux dispositions du DISREN.

Des informations concernant Trélex ont été annexées au préavis-type. Sur 3 ½ ans, Trélex a cofinancé 17 projets pour un montant de CHF 102'649.-, dont certains représentent les dépenses thématiques (en jaune dans le tableau en annexe « Relevé annuel pour Trélex »). Mme VOGEL passe la parole à Mme Élisabeth CONSTANTIN, boursière, qui fournit des explications sur ces dépenses thématiques. Elles sont liées à la péréquation. Pour obtenir un retour de ces dépenses, les charges nettes dans les domaines des transports, transports scolaires, routiers, routes, doivent dépasser 8 points d'impôt et, pour la forêt, 1 point d'impôt. Trélex n'est pas concerné. La valeur du point d'impôt péréquatif est de CHF 134'482.- pour 2019.

Mme VOGEL ajoute que la durée de vie du DISREN est de 5 ans, à cheval sur deux législatures, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, d'où un montant théorique des investissements de CHF 755'000.-. La raison en est le souci de stabilité par rapport à l'élection de nouvelles équipes communales et la bonne compréhension du processus. Elle demande au Conseil de bien vouloir accepter ce préavis et son amendement pour permettre la reconduction du DISREN.

Le Président remercie pour les explications données et donne la parole au rapporteur de la Commission DISREN, M. Albert BOLAY, qui lit le rapport. Il mentionne en particulier les modifications apportées entre les deux programmes DISREN :

- Un cercle porteur B peut être instauré entre les projets,
- Une convention sera signée entre le cercle porteur et Région de Nyon avant le versement des fonds votés au Conseil intercommunal,
- Outre une commission nommée sur chaque projet, une nouvelle commission se prononcera sur la conformité des projets par rapport au DISREN, avec le but notamment d'éviter les abus.

La Commission insiste sur le principe de solidarité entre communes, qui permet à des financements d'être plus aisément rassemblés. Elle indique également que seuls des projets cohérents ont été

présentés au cours des 3 ½ ans et que le rapport risque/bénéfice est favorable. Elle recommande donc au Conseil de voter ce préavis.

Le Président passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Roman DAEPPE, qui lit le rapport. Parmi ses observations, la COFIN regrette que le préavis du Conseil intercommunal n'ait pas été adapté à l'audience de chaque commune, ce qui aurait permis de gagner en clarté et facilité la compréhension pour les conseils amenés à voter. Elle formule les remarques suivantes :

- Elle juge acceptable la limitation au point d'impôt du montant maximum que Trélex peut être amené à contribuer,
- Sur la période 2016-2019, les engagements de Trélex ont été moins importants et décroissants,
- Le fonds de réserve pour investissements futurs est suffisamment doté,
- Trélex s'inscrit dans un esprit de solidarité avec Région de Nyon.

Elle recommande donc au Conseil de voter ce préavis. M. VAUTIER ouvre la discussion.

Tout en affirmant soutenir les dispositions solidaires du DISREN, M. Stephan WENGER craint que la facture cumulée de la péréquation financière et des suites de la pandémie soit lourde. Il demande : ce qui engendre la dépense réelle, le pourcentage de la dépense, ce qui commande l'appartenance à l'un des trois cercles, qui décide de celle-ci, et quelle est la clé de répartition du financement.

M. HOFMANN lui répond que le point d'impôt varie chaque année selon les comptes (CHF 151'000.- en 2018 et CHF 134'000.- en 2019), ce qui fait également varier la participation. Monsieur VAUTIER insiste sur l'estimation de l'investissement à CHF 755'000.- sur 5 ans signalée dans le préavis.

Mme VOGEL précise la différence entre les cercles (porteurs/solidaires) et entre les projets, leur importance et l'intérêt qu'ont les communes à chaque projet. Le cercle porteur participe plus que le cercle solidaire. Un critère pour le cercle porteur est que le projet en tout ou partie concerne la commune. Elle cite l'exemple de la création de la Maison du Vin, dont la date de réalisation reste inconnue, pour lequel Trélex est dans le cercle solidaire, tandis que, pour la Fondation du Musée du Léman, Nyon est dans le cercle porteur. L'égalité de traitement est respectée entre les communes, leur participation est calculée sur le point d'impôt et, pour tenir compte de la variation de celui-ci, la participation est lissée sur 3 ans. Une commune en dehors du DISREN qui serait intéressée par un projet de la Région peut bien entendu participer au financement.

M. VAUTIER ajoute qu'il n'y a pas de clé de répartition fixe et que le Codir contacte chaque commune dans l'élaboration des projets, y compris celles qui sont en dehors. En fonction des montants et des intérêts, une clé de répartition est ensuite proposée et discutée, parfois modifiée. Lui-même et Madame VOGEL conviennent que le système est complexe car il n'y a pas de règle fixe et générale.

M. DAEPPE rappelle la crainte émise en 2016 de la cherté du processus, mais la Commission des finances estime qu'il y a des garde-fous et que la nouvelle mouture 2020-2025 devrait être plus efficace.

M. Olivier MONTAGUTI demande confirmation que les montants théoriques sont soumis à approbation de la part des conseils communaux, ils ne sont pas convenus d'avance. M. VAUTIER lui répond que les préavis pour les cercles solidaires sont soumis au Conseil intercommunal de Région de Nyon, les gros projets dont une commune est porteuse sont soumis au Conseil de la commune en question.

M. Jean-Marie AUBERT remarque que le cadre flou se reflète dans le préavis, citant l'exemple de la participation de Trélex à la requalification de la route cantonale Mies-Founex. Mme VOGEL répond que ce projet est solidaire, concernant plusieurs communes, et que la décision date d'avant le DISREN.

M. Marcello ALLECA émet l'avis que l'équipe rédactionnelle du préavis aurait dû tendre vers plus de clarté, moins de termes techniques et éviter les redondances. Il souhaite qu'elle soit attentive à divulguer des documents de meilleure qualité rédactionnelle, avec la liste des communes en référence.

Mme VOGEL pense qu'il pourrait être dangereux de rédiger un préavis plus simple et rappelle que le site internet de Région de Nyon est très bien fait, avec la liste des communes et les préavis¹.

M. VAUTIER explique que le secrétariat de Région de Nyon a récemment connu des soubresauts. Actuellement, un nouveau Codir est porteur d'espoir.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président soumet au vote l'**amendement**, qui est **accepté par 35 oui, 0 non, 2 abstentions**. Puis il soumet au vote le préavis lui-même.

Le préavis n° 1/2020 amendé est accepté avec 34 oui, 2 non, 1 abstention.

14. Préavis n° 2/2020 Modification de limite territoriale entre les communes de Trélex et Grens au lieu-dit Les Migerendes

M. le Président donne la parole à la Municipale Mme VOGEL.

Elle explique que l'objet de ce préavis est de simplifier le cas de l'enclave territoriale constituée de la parcelle n°15 et du domaine public communal n°11, d'une surface totale de 7'323 m², située au hameau des Migerendes sur la commune de Grens. La question s'est posée de l'opportunité de maintenir cette parcelle sur le territoire de la commune de Trélex notamment dans le contexte de la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) dont les travaux sont en cours. Du point de vue urbanistique, cette enclave forme un ensemble avec les habitations et fermes voisines qui toutes, se trouvent dans l'espace territorial de la commune de Grens. Les frais de procédure sont à charge des deux communes, à parts égales, et ne devrait pas dépasser CHF 10'000.-. Enfin, il ne s'agit pas du premier changement de limite territoriale et il n'y a pas de séparation du patrimoine communal.

Le Président donne la parole à Mme Patricia AUDETAT, rapporteur de la Commission construction urbanisme. Mme AUDETAT soulève les points principaux du rapport, notamment les avantages et les inconvénients de cette modification et souligne que les premiers l'emportent sur les seconds. Parmi les avantages, elle cite l'amélioration urbanistique, la simplification logistique, la diminution des tâches de voirie, l'accès simplifié à la maison ; parmi les inconvénients, la perte d'un terrain (et non d'un patrimoine), le faible coût de la procédure, la baisse des revenus d'impôt quoique peu significative, la perte des taxes communales. La parcelle étant en zone agricole, la possibilité de développement urbanistique est faible. La Commission remercie la Municipale d'avoir répondu avec souplesse aux questions posées et recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. M. Jean-Marie AUBERT demande quel est l'avis du propriétaire du terrain. Mme VOGEL lui confirme avoir obtenu au préalable son accord avant d'entamer le processus de changement de commune.

Mme Patricia DELAFONTAINE demande si le terrain est vendu ou donné et, dans la mesure où Trélex perd un terrain, pourquoi Grens n'assumerait-il pas l'entier des frais. Mme VOGEL lui répond que le partage des frais semble logique, d'autant que Trélex sera déchargé de frais tels transport scolaire, déneigement.

Le Président ajoute qu'il ne s'agit pas d'un patrimoine communal et qu'il arrive que la frontière communale change sur les terrains privés.

À la demande de M. Albert BOLAY s'il reste des cas similaires au-delà de la route Blanche, Mme VOGEL répond que ce n'est pas le cas selon le Plan général d'affectation.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président passe au vote.

Le préavis n° 2/2020 est accepté à l'unanimité des 37 votants.

¹ <https://regiondenyon.ch>

15. Préavis n° 3/2020 Concernant le rapport sur les comptes 2019 de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour la même année

Le Président donne la parole au Municipal M. Pierre HOFMANN qui fait quelques commentaires. Le résultat pour 2019 est bon, avec une forte hausse des rentrées fiscales par rapport au budget, ce qui a entraîné un rattrapage de la facture sociale et de la péréquation, approximativement du même montant. La situation de 2018 s'est donc répétée en 2019.

Malgré cela, les comptes 2019 bouclent avec un léger excédent de charges proche du montant négatif escompté dans le budget. On peut relever les rentrées pour l'exploitation de la gravière en forêt, même si ce montant est inférieur à ce qui avait été budgété, et des dépenses communales qui sont sous contrôle et souvent en-dessous du budget. Ceci représente un effort non négligeable.

Le fonds de réserve pour débiteurs au bilan, sous chiffre 9282.21, a été augmenté de CHF 22'000.-. Il contient une provision communale de CHF 342'000.- pour pallier une demande de restituer des acomptes pour contribuables fortunés qui verraient leur situation se modifier ou quitter la commune. Le cas s'est produit et la réserve initiale a été réduite de CHF 500'000.- à CHF 342'000.-, entraînant une restitution de CHF 158'000.-. La différence entre la réserve communale de CHF 342'000.- et le montant au bilan de CHF 672'000.-, soit CHF 330'000.-, constitue une réserve légale demandée par l'Administration cantonale des impôts. Elle a donc augmenté en 2019.

L'année 2020 s'annonce complexe, car les rentrées fiscales à fin mai et la vente de gravier ont diminué. En revanche, avec la situation financière liée à la pandémie et les mesures prises, on peut espérer que le Canton augmentera sa prise en charge. En septembre, on recevra le montant des acomptes à payer pour 2021.

L'arrêté d'imposition sera présenté au Conseil en octobre. Il sera fondé sur l'avant-budget actuellement en cours d'élaboration avec la boursière. Pour 2020, même si l'on prévoit peu de retours, la situation de Trélex est probablement plus confortable que celle d'autres communes.

Le fonds de réserve ordures ménagères et décharge a diminué suite à la ristourne de CHF 10.00 sur la taxe à l'habitant pour 2019 et 2020. Pour 2021, il est possible que le fonds ne permette plus cette ristourne et que la taxe soit à nouveau de CHF 100.- en 2021.

Dans le tableau des investissements, on note que cinq préavis restent ouverts, les amortissements budgétaires ayant été effectués pour l'auberge, la Ferme Galé, la déchetterie, le véhicule de voirie et la réfection des routes.

M. HOFMANN conclut en se disant à disposition pour des questions.

Le Président le remercie et passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Marcello ALLECA.

Celui-ci relève avec satisfaction que la Municipalité a répondu de manière claire aux questions posées par vidéo-conférences, et relève l'équilibre entre charges et revenus et un léger déficit en rapport avec le budget. Les comptes sont maîtrisés. La variation de CHF 1,5 million est due à la variation de la fiscalité qui a été expliquée. La Commission remarque une différence entre le budget et le résultat dans les comptes pour la première année d'exploitation de l'auberge ; il faudra observer la suite. Dans l'ensemble, elle relève que les comptes sont satisfaisants et équilibrés.

L'autre remarque concerne la gravière qui est une ressource importante pour la commune et dont les revenus sont moindres qu'attendus. La Commission est cependant satisfaite des explications de la Municipalité à cet égard.

Dans son rapport, la société fiduciaire conclut que la gestion est bonne et remet un rapport d'analyse financière détaillé, que la Commission est disposée à partager.

La Commission de gestion constate par conséquent que les comptes 2019 de la commune sont tenus avec exactitude et rigueur et remercie la Municipalité pour sa coopération. Elle recommande au Conseil de les approuver et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2019.

Messieurs ALLECA et VAUTIER soulignent que le rapport de gestion est bien écrit et qu'il est un reflet intéressant de la vie de la commune en 2019, avec les nombreuses fêtes qui ont émaillé l'année et dont il convient de se souvenir.

Le Président demande s'il y a des commentaires ou des questions sur ce préavis.

M. DAEPPEN a adressé plusieurs questions par courriel à M. HOFMANN, qui y répond avec le concours détaillé et compétent de Mme Élisabeth CONSTANTIN.

M. Stéphane DOEBELI demande si la différence entre les comptes 2018 et 2019 dans la rubrique des salaires tient au mandat pour les naturalisations.

M. HOFMANN lui répond que ce mandat figure en effet dans ce poste salarial et que, comme annoncé au budget 2019, le poste de la secrétaire municipale a été adapté. Il ajoute que l'on ne peut comparer deux années comptables ensemble, mais seulement budgets et comptes qui se rapportent aux mêmes années. La Commission des finances qui travaille sur le budget est informée des adaptations salariales, d'achats, de réfection. Lorsque les comptes sont bouclés, c'est bien entre ce qui a été annoncé et ce qui a été fait qu'il convient de comparer.

Mme Sarah BERNEY demande si le phénomène du bois bostryché et autres maladies touche aussi d'autres régions de Suisse ou concerne plus spécifiquement les forêts environnantes de Trélex.

M. HOFMANN lui répond que les pressions sont plus importantes ailleurs dans le District. Le garde-forestier de Trélex connaît les problématiques et l'on peut être satisfait de son travail.

S'adressant à la Commission de gestion, Mme AUDETAT exprime son désaccord avec la conclusion du rapport. Sans contester l'excellent travail d'analyse effectué, elle souligne que cette commission ne doit pas émettre une recommandation de décharge par rapport aux comptes, mais par rapport à la gestion de la Municipalité. Le Président intervient en rappelant les termes du préavis : accepter le préavis concernant le rapport sur les comptes 2019, donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2019. La Commission doit donc s'en tenir à ces points.

M. ALLECA félicite par ailleurs la Municipalité pour l'engagement d'un 2^e apprenti.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président passe au vote.

Le préavis n° 3/2020 est accepté à l'unanimité.

16. Motion de M. Stephan WENGER « Pour soutenir les commerçants de Trélex face au coronavirus – le virus ne chassera pas notre nouvelle vie de village »

M. le Président donne la parole à M. WENGER pour présenter son texte. Monsieur WENGER explique que la situation de semi-confinement entre le 16 mars et le 27 avril l'a incité à s'intéresser à la vie des commerces de Trélex et en particulier à se pencher sur le risque de faillite. Il souhaite que la Municipalité prenne langue avec les commerces pour comprendre leur situation et prendre d'éventuelles mesures. Il ajoute qu'il est prêt à retirer sa motion selon les réponses obtenues. Les 4 demandes qu'il émet envers la Municipalité sont :

- Rencontrer ou écrire aux commerces afin de leur faire part de la disponibilité de la commune à les soutenir ;
- Renoncer aux loyers commerciaux que perçoit la commune en tant que propriétaire du bâtiment, ceci pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 ;

- Étudier la possibilité d'offrir un bon d'achat à chaque famille de la commune valable uniquement dans les commerces du village ;
- Étudier toute autre possibilité pertinente, soutenir et maintenir l'activité de ces commerces.

À propos de la première demande, le Vice-Syndic communique que l'administration communale a été particulièrement sollicitée pendant la période de semi-confinement et que les capacités du personnel ont été mises à rude épreuve. Il souhaite que le Conseil en tienne compte.

Pour la deuxième demande, le Municipal M. DEPIERRE ajoute qu'il a personnellement abordé les commerçants pour les sonder sur leur situation et que la Municipalité a renoncé aux trois loyers d'avril à juin 2020 de l'auberge (cf. sa communication en point 5).

Le Président demande à M. WENGER s'il maintient ses demandes et sa motion : celui-ci le confirme, ainsi que sa troisième demande. Pour la quatrième, il se dit conscient de la problématique.

Mme Patricia AUDETAT intervient pour signaler que le texte est plutôt un postulat sur le contenu et qu'il est de la compétence du Conseil.

Le Président lit la définition de la motion et celle du postulat : la différence est que le Conseil ne peut obliger la Municipalité à distribuer des bons. Il s'agit donc d'un postulat. Monsieur VAUTIER propose à l'assemblée de voter sur l'entrée en matière.

Le Conseil refuse d'entrer en matière par 19 non, 12 oui et 6 abstentions.

17. Proposition par M. Stephan WENGER de modification des articles 25 et 49 du Règlement du Conseil communal de Trélex, « Pour laisser le choix aux conseillers de devenir sans papier »

Le Président donne la parole à M. WENGER, qui expose le but de sa démarche, soit donner une assise réglementaire à l'envoi électronique aux personnes qui le souhaitent de l'ensemble de la convocation des séances du Conseil (ordre du jour et annexes). Les avantages qu'il y voit sont liés à l'utilisation de l'informatique. S'appuyant sur un avis de droit rendu par le préfet en 2014, il indique que le Conseil de Gland a procédé ainsi il y a quelques années.

La modification du Règlement du Conseil de Trélex concerne deux articles :

- l'article 25, à la fin duquel serait ajoutée la phrase : « En cas d'accord du conseiller, la convocation et les annexes peuvent lui être envoyées par voie électronique. »
- l'article 49, dont la 2^{ème} phrase deviendrait : « Le Conseil s'assemble en général dans les locaux communaux. Il est convoqué par écrit conformément à l'art. 25 (ajout)... »

M. VAUTIER ajoute qu'il s'est renseigné auprès de la Préfecture : en cas d'acceptation de la proposition de Monsieur WENGER, il faut bien modifier le Règlement. Il demande s'il y a des questions.

M. Philippe DESPONDS demande si cette même pratique depuis décembre 2019 est illégale. Le Président répond que non, car la convocation est bien adressée par courrier postal à tous les conseillers. Les annexes le sont par courrier électronique, sauf pour ceux qui souhaitent l'envoi postal de l'ensemble.

M. Albert BOLAY demande si un changement exige un préavis. Le Président le confirme, car le Canton doit approuver la modification.

Mme AUDETAT demande si c'est également le cas si la modification est mineure. Le Président lui répond par l'affirmative.

M. le Président propose à l'assemblée de voter sur l'entrée en matière.

Le Conseil accepte d'entrer en matière par 24 oui, 2 non et 11 abstentions.

18. Mention des préavis à venir

Le Président donne la parole à M. Cédric MARZER, qui précise, à propos du postulat de M. WENGER, que la Municipalité demeure disponible pour les commerçants malgré la non-entrée en matière votée par le Conseil. Par ailleurs, il présente bientôt un préavis sur l'extension du réseau d'eau.

M. Pierre HOFMANN présentera en octobre le préavis sur l'arrêté d'imposition.

Mme Evelyne VOGEL n'aura pas de préavis à soumettre au Conseil.

M. Philippe DEPIERRE soumettra quatre préavis d'ici la fin de l'année sur : le chauffage de l'église, la Maison Paul, la Tour de l'horloge et la place de jeux.

19. Propositions individuelles et divers

Le Président donne la parole à l'assemblée. En référence à une annonce de « La Côte », M. Philippe AEBI demande pour quelles raisons la Commune s'est séparée de l'entreprise Ruchat qui assurait le service de déneigement. M. MARZER lui répond que le contrat était arrivé à échéance et que M. Ruchat ne souhaitait pas le renouveler aux conditions actuelles. La Municipalité espère trouver une entreprise pour assurer ce service.

Mme Paulette BAIL demande si le projet avec la fondation Equitim est toujours d'actualité. Monsieur DEPIERRE lui répond que c'est le cas, bien qu'il ait peu avancé sur ce dossier et qu'il ne dispose pas encore de toutes les réponses aux questions.

M. Olivier DE LORIOU fait remarquer que l'état sanitaire des rues laisse à désirer lorsque des animaux s'attaquent aux sacs des déchets, en particulier les « blancs » et en dispersent le contenu. Il souhaite qu'une information circule par un tout-ménage, que des bennes ad hoc soient utilisées et que ces sacs ne soient pas déposés la veille. M. MARZER le remercie pour sa remarque, car le problème est réel. Cela lui permet de rappeler que, selon le règlement de commune, les poubelles doivent être sorties le jour-même. En cas de non-respect, l'achat de containers deviendrait obligatoire.

M. Jean-Marie AUBERT demande qu'un tout-ménage rappelle que les vols de drones sur les propriétés privées doivent être limités. M. MARZER prend note de la demande. M. AUBERT ajoute qu'il est au courant d'une expérience récente de la Municipalité de Blonay avec Equitim.

M. Philippe AEBI demande que dans un prochain tout-ménage l'on rappelle aux propriétaires de chevaux et de chiens de ne pas passer à travers champs, par égard pour le travail des agriculteurs. M. MARZER en prend bonne note et cela sera mentionné dans le prochain Trélex-INFO.

M. DAEPEN souhaite obtenir le DVD et des photos de la séance du Conseil Communal du 6 décembre 2019 qui s'est tenue dans la salle du Grand Conseil à Lausanne. Il lui est communiqué que les commandes individuelles se font directement auprès de la société Sonomix à Chavornay (tél : 024 441 23 47, courriel : info@sonomix.ch). Le prix est de CHF 10.- le DVD + TVA et frais d'envoi.

Le Conseil n'a plus de question ni commentaire à formuler, le Président passe au dernier point.

20. Assermentation d'une Municipale suite à l'élection complémentaire du 21 juin

Le Président invite Mme Evelina GIROD, élue à la Municipalité, à s'avancer devant l'assemblée pour procéder à son assermentation. Les conseillers sont invités à se lever comme il est d'usage lors de chaque prestation de serment. Son assermentation terminée, elle est vivement applaudie par le Conseil.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie chacun pour sa présence, rappelle que la séance suivante est fixée en réserve au 16 septembre, la séance fixe au 7 octobre, et formule ses meilleurs vœux

à chacun pour un bel été. Après une période de confinement pas facile, il constate que la reprise ne l'aura pas non plus été et espère qu'il n'y aura pas de nouvelle vague du virus.

La séance est close à 22h40.



Le Président
François VAUTIER



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 15.07.2020 / cdp